



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

N° C19_12_2024_23 - Ouverture des crédits 2025 en investissement

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	60	13	73	17

Pour : 73	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, ARCHAIMBAULT Monique, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRE Gilles, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

Ouverture des crédits 2025 en investissement

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission finances,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Avant l'adoption des budgets primitifs 2025, il est proposé d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour rappel, crédits ouverts en 2024 :

BUDGET PRINCIPAL	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	398 911€ * ¼ = 99 728€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	861 024€ * ¼ = 215 256€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 265€ * ¼ = 1 316€
TOTAL INVESTISSEMENT	1 265 200€ * ¼ = 316 300€

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE ECONOMIQUE	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000€ * ¼ = 10 000€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 561€ * ¼ = 40 140€
TOTAL INVESTISSEMENT	200 561€ * ¼ = 50 140€

BUDGET ANNEXE TEOM	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	81 216€ * ¼ = 20 304€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	923 684€ * ¼ = 230 921€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	331 580€ * ¼ = 82 895€
TOTAL INVESTISSEMENT	1 336 480€ * ¼ = 334 120€

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 000€ * ¼ = 9 000€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 500€ * ¼ = 5 875€
TOTAL INVESTISSEMENT	59 500€ * ¼ = 14 875€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Chantal BRILLAUD

Fabrice MICHELET